

AR Prefecture

046-214601767-20251219-2025-12-66-DE
Reçu le 23/12/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**De la commune de LIVERNON,
Séance du 19 décembre 2025**Nombre de conseillers**

En exercice	12
Présents	09
Votants	09
Absents	03

Date de la convocation :

12 décembre 2025

Date d'affichage :

12 décembre 2025

OBJET :**Délibération N° 2025-12-66**

Rapport Annuel sur le
Prix et la Qualité du
Service Public
d'Assainissement Non
Collectif (RPQS) 2024

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Prefecture

Le 23/12/2025

Et publication ou notification

Du 24/12/2025

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf du mois de décembre à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Bouyssou Vanessa - Gallineau Sébastien -
Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Soulier Bruno -
Verbiguié Laurie.

Absents : Grimal Béatrice - Mézy Amandine - Serrau Martial.

Secrétaire de séance : Verbiguié Laurie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport sur le
Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement non collectif du
Grand Figeac, approuvé à l'unanimité par le conseil communautaire
lors de sa séance du mardi 04 novembre 2025. Ce rapport concerne
l'année 2024.

Il précise en outre que chaque commune qui a transféré sa
compétence assainissement non collectif doit également délibérer
sur ledit rapport avant le 31 décembre 2025.

Après en avoir pris connaissance et délibéré, le Conseil Municipal, à
l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
Public d'assainissement non collectif du Grand Figeac année 2024.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire

Jacques COLDEFY

